

Commerce, Finance, Industrie

VOL. XXXII

VENDREDI, 6 DECEMBRE 1901

No 23

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Publié par LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES (*The Trades Publishing Co.*), au No 25 rue St-Gabriel, Montréal.

Téléphone Bell - Main 2547
Boîte de Poste - - - 917

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Montréal et Banlieue - \$2.00
Canada et Etats-Unis - 1.50
Union Postale - - frs. 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir tels avis.

Une année commencée est dûe **en entier**, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable **au pair** à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adresser toutes communications simplement comme suit :

Le Prix Courant, Montréal.

LE MESSAGE DU PRESIDENT DES ETATS-UNIS

Le congrès des Etats-Unis est entré mardi en session et, comme tous les ans, le message du Président a fait les frais de l'ouverture.

Cette année, on attachait une plus grande importance, s'il est permis de s'exprimer ainsi, au message présidentiel.

Le nouveau Président, on le savait déjà, partageait les vues de son prédécesseur sur un grand nombre de points, mais n'avait-il pas une politique personnelle sur certains autres ? Ses déclarations sur les trusts, les questions de réciprocité commerciale, de protection, de tarif étaient attendues avec une certaine appréhension.

Nous ne pouvons analyser en entier, un message dont la lecture a duré deux heures et demie, aussi nous bornerons nous à signaler les principaux passages qui intéressent plus particulièrement le monde des affaires et notre situation de voisinage avec les Etats-Unis.

Chez nos voisins on attendait dans le message les déclarations relatives aux trusts. Le Président ne demande pas leur mort mais veut leur réglementation ; il ne les condamne pas, mais les voudrait voir sous la surveillance du gouvernement.

Voici le passage qui a trait aux trusts :

"Le développement énorme et très complexe de l'industrie qui s'est fait jour avec une rapidité toujours croissante devant la dernière moitié du dix-neuvième siècle, nous met face à face, au commencement du vingtième siècle avec de très sérieux problèmes à résoudre au point de vue social. Les vieilles lois et les vieilles coutumes qui ont presque force de loi étaient autrefois entièrement suffisantes pour mettre ordre à l'accumulation et à la distribution des richesses. Elles ne sont plus suffisantes maintenant depuis les changements industriels qui ont accru

de si énorme façon la puissance productrice de l'homme.

"Il n'est pas vrai qu'en même temps que le riche devenait plus riche, le pauvre s'appauvissait davantage. Au contraire, jamais la classe moyenne, l'ouvrier, le fermier et le petit commerçant n'ont été aussi à l'aise que dans ce pays et au temps présent.

"Il existe dans l'esprit du peuple américain une forte conviction que les grandes corporations connues sous le nom de trusts sont dans certains de leurs caractères et leurs tendances, contraires au bien général. Cette conviction ne découle ni de l'envie ni de la malveillance, ni d'un manque de fierté pour les grandes œuvres industrielles qui ont placé ce pays à la tête des nations qui luttent pour la suprématie commerciale.

Elle ne repose pas non plus sur ce qu'on n'apprécie pas suffisamment la nécessité d'adopter de nouvelles méthodes avec les changements qui se sont opérés et s'opèrent dans les conditions du commerce, ni sur l'ignorance que l'association des capitaux est nécessaire pour accomplir de grandes choses, alors que le progrès du monde demande qu'il soit accompli de grandes choses. Cette conviction est basée sur cette croyance sincère que l'association et la concentration ne doivent pas être prohibées mais surveillées et, dans des limites raisonnables, contrôlées ; et, dans mon opinion, cette conviction est exacte.

"Les corporations de transport intérieur doivent être réglementées si elles exercent leurs privilèges au détriment du public.

"La première des conditions essentielles pour arrêter comment on devra opérer avec les grandes corporations industrielles est la connaissance des faits — la publicité. Dans l'intérêt du public, le gouvernement devrait avoir le droit d'inspecter et d'examiner les opérations des grandes corporations de transport. La publicité est l'unique re-